

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027		<u>SEANCE DU 15.02.2024</u>
Date de convocation : 08.02.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. C.GROSGURIN. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance</u> : M. VUILLERMOZ
Date d'affichage : 08.02.2024	Présents : 9  Votants : 9	
N° Délibération 01247.2024.02.013	Pouvoirs : 0	

**OBJET : ÉCOLE – Reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027**

A la rentrée scolaire 2024-2025, l'organisation de la semaine scolaire de la commune doit être renouvelée en référence au code de l'éducation, article D.521-10.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du passage à la semaine de quatre jours en 2018, dispositif reconduit en 2021.

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De voter pour le maintien de l'école sur quatre jours, avec les horaires suivants pour les trois années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 :
  - 8h30 – 11h30 ;
  - 13h30 – 16h30.
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9  
**DELIBERATION N°01247.2024.02.013**

Pour extrait d'acte conforme  
 Le maire, Martine VIALLET